



SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
BILAN CONSOLIDE : ACTIF	5
BILAN CONSOLIDE : PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....	9
NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION	30
NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....	31
NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES	32
NOTE 5 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS.....	33
NOTE 6 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	34
NOTE 7 : DONNEES SOCIALES.....	35
NOTE 8 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT	37
NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.....	38
NOTE 10 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	39
NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	40
NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER	41
NOTE 13 : IMPOTS SUR LES RESULTATS	42
NOTE 14 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	44
NOTE 15 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	45
NOTE 16 : ECARTS D’ACQUISITION	48
NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49
NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D’ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	53
NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	54

NOTE 20 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	56
NOTE 21 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	59
NOTE 22 : STOCKS.....	61
NOTE 23 : AUTRES ACTIFS.....	62
NOTE 24 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	63
NOTE 25 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES.....	64
NOTE 26 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	65
NOTE 27 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES.....	66
NOTE 28 : PROVISIONS.....	70
NOTE 29 : PASSIFS FINANCIERS.....	71
NOTE 30 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	77
NOTE 31 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	78
NOTE 32 : INSTRUMENTS FINANCIERS.....	81
NOTE 33 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	83
NOTE 34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS.....	87
NOTE 35 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	92
NOTE 36 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2018.....	93
NOTE 37 : HONORAIRES D'AUDIT.....	96

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'Euros (à l'exception des montants par action)	Note	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Chiffre d'affaires	4	4 891	4 860
Achats consommés	6	(2 129)	(2 230)
Charges de personnel	7	(285)	(255)
Charges externes	6	(579)	(417)
Impôts et taxes		(97)	(108)
Dotations aux provisions	10	(26)	(54)
Autres produits d'exploitation.....	9	63	27
Autres charges d'exploitation	9	(83)	(46)
EBITDA (1)	1	1 755	1 777
Rémunérations en actions	27	(14)	(4)
Dotations aux amortissements et dépréciations	10	(1 051)	(911)
Résultat opérationnel courant		690	862
Autres produits et charges opérationnels	11	(10)	(1)
Résultat opérationnel		680	861
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12	1	0
Coût de l'endettement financier brut	12	(47)	(28)
Coût de l'endettement financier net	12	(46)	(28)
Autres produits financiers	12	2	0
Autres charges financières	12	(44)	(63)
Charge d'impôt	13	(239)	(366)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	(23)	1
RESULTAT NET		330	405
<i>Résultat net :</i>			
▪ <i>Part du Groupe</i>		323	398
▪ <i>intérêts minoritaires</i>		7	7
<i>Résultat par action (part du Groupe)</i>			
▪ <i>Résultat de base par action</i>	14	5.51	6.76
▪ <i>Résultat dilué par action</i>	14	5.38	6.59

(1) cf. définition page 20

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
RESULTAT NET		330	405
✓ Éléments recyclables en résultat :			
▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	32/33	6	(1)
Effets d'impôts	32/33	(2)	0
		4	(1)
➤ Éléments non recyclables en résultat :			
▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	7	4	(0)
Effets d'impôts		(1)	(0)
▪ Eléments non recyclables du résultat global des MEE (2)		25	<u>0</u>
Effets d'impôts		28	0
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		32	(1)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		362	404
Résultat global :			
▪ Part du Groupe		355	397
▪ Intérêts minoritaires		7	7

(2) Entités mises en équivalence

BILAN CONSOLIDE : ACTIF

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Ecarts d'acquisition	16	215	215
Immobilisations incorporelles	17	3 938	2 705
Immobilisations corporelles	19	5 358	4 417
Participations dans les entreprises associées	20	318	16
Autres actifs financiers	21	50	37
Actifs d'impôts différés	13	65	21
Autres actifs non courants	23	16	13
ACTIF NON COURANT		9 960	7 424
Stocks	22	90	31
Actifs d'impôts exigibles		28	0
Clients et autres débiteurs	23	972	725
Autres actifs financiers	21	6	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	181	216
ACTIF COURANT		1 277	972
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	25	15	20
TOTAL DE L'ACTIF		11 252	8 416

BILAN CONSOLIDE : PASSIF

En million d'Euros	Note	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Capital	26	13	13
Prime d'émission	26	439	433
Réserves consolidées	26	3 154	2 928
CAPITAUX PROPRES		3 606	3 374
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		3 591	3 364
. Intérêts minoritaires		15	10
Provisions à long terme	28	2	0
Passifs financiers	29	3 407	2 168
Impôts différés	13	2	0
Autres passifs non courants	30	1 563	714
PASSIFS NON COURANTS		4 974	2 882
Provisions à court terme	28	35	44
Dette d'impôt.		0	8
Fournisseurs et autres crédateurs	30	1 880	1 611
Passifs financiers	29	757	497
PASSIFS COURANTS		2 672	2 160
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		11 252	8 416

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2017	+ 13	+ 419	- 18	+ 55	+ 2 530	+ 2 999	+ 3	+ 3 002
Mouvements 2017								
▪ Résultat consolidé 2017					+ 398	+ 398	+ 7	+ 405
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				- 1		- 1		- 1
✓ Impact des engagements de retraite								
Total des produits et des charges comptabilisés				- 1	+ 398	+ 397	+ 7	+ 404
▪ Variation de capital de l'entreprise		+ 14				+ 14		+ 14
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 26	- 26		- 26
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 3			- 3		- 3
▪ Impact des stocks options				+ 4		+ 4		+ 4
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 21		- 21		- 21
Situation à la clôture au 31 décembre 2017	+ 13	+ 433	- 21	+ 37	+ 2 902	+ 3 364	+ 10	+ 3 374

Capitaux propres Au 1er janvier 2018	+ 13	+ 433	- 21	+ 37	+ 2 902	+ 3 364	+ 10	+ 3 374
Mouvements 2018								
▪ Résultat consolidé 2018					+ 323	+ 323	7	+ 330
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 4		+ 4		+ 4
✓ Impact des produits et charges comptabilisés en capitaux propres dans les sociétés mises en équivalence				+25		+25		+25
✓ Impact des ajustements de juste valeur				+3		+3		+3
✓ Impact des engagements de retraite				+3		+ 3		+ 3
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 35	+ 323	+ 358	+7	+ 365
▪ Variation de capital de l'entreprise		+ 6		- 15		- 9		- 9
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 40	- 40		- 40
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 20			- 20		- 20
▪ Impact des stocks options et actions gratuites			+ 12			+ 12		+ 12
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 74		- 74	- 2	- 76
Situation à la clôture au 31 décembre 2018	+ 13	+ 439	- 29	- 17	+ 3 185	+ 3 591	+ 15	+ 3 606

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

En millions d'Euros	Note	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		330	405
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		1 044	907
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		- 2	3
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		12	4
- / + Autres produits et charges calculés		2	28
- / + Plus et moins-values de cession		- 1	- 3
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	20	23	- 1
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 408	1 343
+ Coût de l'endettement financier net	12	46	28
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	239	366
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		1 693	1 737
- <i>Impôts versés (B)</i>		- 306	- 334
+ / - Variation du B.F.R. liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	15	31	- 75
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)		1 418	1 328
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	- 2 447	- 2 046
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		21	12
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisitions de filiales et ajustement de prix		- 392	- 21
+ / - Incidence des variations de périmètre : sorties de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consentis		10	- 18
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		5	3
- Décaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		- 2 803	- 2 070
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		6	17
- / + Rachats et reventes d'actions propres		- 35	- 3
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 40	- 26
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		1 528	847
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	29	- 86	- 88
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 30	- 26
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		1 343	721
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		- 42	- 21
Trésorerie d'ouverture	15	215	236
Trésorerie de clôture	15	173	215

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES***1-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE***

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur majeur du secteur des télécommunications en France et en Italie, avec plus de 20 millions d'abonnés.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 le 18 mars 2019. La publication de ces états aura lieu le 19 mars 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée le 21 mai 2019.

1-2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1-2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ILIAD ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

1-2.2. Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire aux comptes consolidés dont la période comptable est ouverte à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- **Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.** Ces améliorations annuelles apportent des amendements mineurs aux normes suivantes :
 - ✓ IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » : suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants ;
 - ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir ;
 - ✓ IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises Evaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement ;

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.** Ces amendements visent à préciser les paragraphes 57 et 58 d'IAS 40. Une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme et qu'il y a des preuves attestant de ce changement.

Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par ces amendements.

- **Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.** Ces amendements fournissent des règles de comptabilisation concernant :
 - ✓ Les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie
 - ✓ Les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale
 - ✓ Une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale).** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ✓ une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ✓ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ✓ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

Le Groupe ILIAD applique cette norme.

- **IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.

Le Groupe ILIAD applique cette norme.

- **Amendements « Clarification d'IFRS 15 » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.** Ces amendements clarifient la façon dont les principes de la norme IFRS 15 devraient être appliqués. Ils comprennent essentiellement des modifications des bases de conclusion et des exemples illustratifs. Les amendements clarifient la question de savoir comment :
 - ✓ identifier une obligation de prestation (la promesse de transférer un bien ou un service à un client) dans un contrat ;
 - ✓ déterminer si une société agit pour son propre compte (fournisseur d'un bien ou d'un service) ou comme mandataire/agent (chargé de la fourniture du bien ou du service) ; et,
 - ✓ déterminer si le revenu issu d'une licence de propriété intellectuelle devrait être enregistré à un instant donné ou dans le temps.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».** Cette interprétation précise le cours de change à utiliser pour enregistrer une transaction en monnaie étrangère lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité.

Le Groupe ILIAD applique cette interprétation de norme.

1-2.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables par anticipation en 2018 :

- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».** Ces amendements visent à apporter des clarifications. IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.

- **Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » applicable à compter du 1er janvier 2019.** Ces amendements traitent du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû. C'est ce que l'on appelle une compensation négative.

- **IFRS 16 « Contrats de location » applicable à compter du 1er janvier 2019.** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement.

Dans le cadre de la détermination de l'impact IFRS 16, les durées retenues dans l'évaluation des dettes de location correspondent aux durées contractuelles et aux durées raisonnables estimées le cas échéant. De plus, les taux d'actualisation utilisés pour le calcul IFRS 16 varient suivant la durée contractuelle de chaque actif identifié et correspondent pour la plupart des cas au taux d'emprunt marginal du Groupe Iliad suivant la zone considérée.

Les différences majeures entre les engagements hors bilan IAS 17 et les montants de droit d'utilisation IFRS 16 viennent principalement la prise en compte sous IFRS 16 de la durée raisonnable estimée de location des paires de cuivre abonnés dans le cadre du dégroupage et de la décomposition de certains coûts d'hébergement (notamment sur les sites Mobile) entre la part services et la part loyers sous IFRS 16.

Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de faible valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. Le Groupe Iliad ne devrait a priori pas utiliser ces exemptions.

- **IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable à compter du 1er janvier 2019.** IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôts non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

Le Groupe ILIAD n'applique pas de façon anticipée ces normes et amendements.

Le Groupe appliquera IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée sans retraitement des périodes comparatives.

Le Groupe estime, à date, les impacts suivants :

- ✓ Bilan consolidé : le Groupe estime que la première application de la norme IFRS16 conduirait à la reconnaissance au 1er janvier 2019 d'immobilisations et de dettes financières comprises entre 1,9 milliards d'euros et 2,3 milliards d'euros ;
- ✓ EBITDA consolidé : Le Groupe estime que la première application de la norme IFRS 16 conduirait à une hausse de l'EBITDA comprise entre 0,7 et 0,8 milliard d'euros.

Les principaux contrats du Groupe impactés par cette norme sont les contrats de dégroupage, les contrats de location Fibre à la ligne, les contrats de location NRA/NRO, les droits de passage sur fourreaux, les contrats de location du réseau mobile, les contrats de location des sites radio, des boutiques et des sièges.

1-2.4. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables en 2018 (non adoptées par l'Union Européenne) :

- **Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS**

- ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : clarification de la comptabilisation des conséquences fiscales liée aux dividendes ;
- ✓ IAS 23 « Coût d'emprunts » : précision sur comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié ;
- ✓ IFRS 11 « Partenariats » : précision sur l'absence de réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;
- ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : précision sur la réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.

- **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif ».** Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Enfin, les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.

- **Amendements limités à IAS 19 intitulés "Modification, réduction ou liquidation d'un régime".** Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.

- **Amendements à IFRS 3 intitulés "Définition d'une entreprise".** Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise.
- **IFRS 14 "Comptes de report réglementaires".** L'objectif de cette norme intermédiaire est d'améliorer la comparabilité de l'information financière pour les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés.
- **IFRS 17 « Contrats d'assurance ».** IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

1-2.5. Première application d'IFRS 9 « Instruments financiers » :

Le Groupe applique IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'application de cette norme a conduit le Groupe à revoir le classement et la méthode d'évaluation de ses actifs financiers. Les titres de sociétés non consolidés sont évalués à leur juste valeur avec un impact en contrepartie dans les capitaux propres en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe applique les principes de la comptabilité de couverture prévue par IFRS 9.

Le Groupe appliquait déjà un modèle de dépréciation des créances commerciales établi sur la base des taux de pertes de crédit historiques.

1-2.6. Première application d'IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » :

Le Groupe a appliqué IFRS 15 à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective, en retraitant la période comparative 2017 publiée. Aucune mesure de simplification n'a été utilisée.

L'application de la norme IFRS 15 aux contrats en cours au 1^{er} janvier 2017 (première période comparative présentée) n'a eu aucun impact sur les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2017.

L'impact général est non significatif en terme qualitatif et quantitatif compte tenu de la structure des offres commerciales du Groupe et des méthodes de comptabilisation appliquées antérieurement à IFRS 15. En effet, le Groupe propose des offres de services sans engagement et avec un prix stable durant la période d'abonnement (absence d'offres dites subventionnées).

De plus, le Groupe réalise la majorité de ses acquisitions via le canal web ou via ses boutiques en propre (pas de recours à la distribution tiers). Ce positionnement unique dans le secteur des télécommunications implique un impact faible d'IFRS 15 sur les comptes du Groupe.

Les effets de ce changement sur le bilan sont négligeables et consistent en la comptabilisation d'actifs sur contrats pour un montant de 13M€ en 2017 et 16M€ en 2018.

Les effets de ce changement sur le compte de résultat se limitent aux reclassements de certains achats consommés en moins du chiffre d'affaires, principalement pour les revenus de numéros spéciaux et les applications mobiles, par suite de l'analyse des contrats fournisseurs pour en déterminer le caractère Principal versus Agent selon IFRS 15. Le critère IFRS 15 principal retenu dans la détermination du caractère Principal versus Agent est la notion de contrôle du bien ou du service avant transfert au client.

Les effets de ce changement sur le compte de résultat sont les suivants :

	31-déc-17		
<i>(en millions d'euros)</i>	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15
Chiffre d'affaires	4 987	(127)	4 860
Achat consommés	(2 357)	127	(2 230)
Résultat net	405	0	405

Les effets de ce changement sur le bilan sont les suivants :

31-déc-17			
<i>(en millions d'euros)</i>	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15
Immobilisations incorporelles	2 706	(1)	2 705
Immobilisations corporelles	4 429	(12)	4 417
Autres actifs non courants	0	13	13

Les effets de ce changement (uniquement des reclassements de dépenses) sur le tableau des flux de trésorerie sont les suivants :

31-déc-17			
<i>(en millions d'euros)</i>	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15
Capacité d'autofinancement	1 758	(21)	1 737
Flux trésorerie généré par l'activité	1 349	(21)	1 328
Flux de trésorerie sur investissements	(2 091)	21	(2 070)

1-3. MODALITES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe ILIAD. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe ILIAD détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- ✓ pouvoir sur l'autre entité ;
- ✓ exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- ✓ capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe ILIAD est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- ✓ représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- ✓ participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- ✓ transactions significatives entre le Groupe ILIAD et l'entreprise détenue ;
- ✓ échange de personnels dirigeants ;
- ✓ fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc, ou des co-entreprises.

Opérations éliminées en consolidation

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'Euros (M€).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe ILIAD exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

1-4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe ILIAD présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que définit en note 12) ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités abandonnées ou détenues en vue de leur vente ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Ces coûts comprennent notamment les frais engagés dans le cadre d'acquisitions de nouvelles entités, ainsi que les coûts supportés lors de la cession d'une entité du groupe.

Pour 2018, ces coûts comprennent également la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat annoncée fin 2018 aux salariés français du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ILIAD a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaires :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

1-5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux ou de box sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Le Groupe ILIAD applique IAS 17 pour la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IAS 17.

L'application de la norme IFRS 15 à compter de 2018 ne remet pas en cause ce traitement.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable.

Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Résultat par action

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38.
Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- 3) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 4) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- 5) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font

l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences 3G et 4G en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans.

Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.

L'accord d'itinérance nationale en France métropolitaine est amorti sur une durée de 4 ans à compter de la mise en service du dernier avenant signé début 2017 entre les deux opérateurs. L'étalement des amortissements sur la période est fait en fonction des volumes dégressifs entre 2017 et 2020.

L'accord MOCN (Italie) est amorti à compter de sa mise en service en juin 2018 lors de l'ouverture des services du groupe en Italie.

- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Alice est amortie sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Constructions | 15 à 50 ans |
| ▪ Installations techniques | 3 à 14 ans |
| ▪ Installations générales | 10 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques | 8 à 30 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile | 4 à 18 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier et matériels de bureau | 2 à 10 ans |
| ▪ Modems | 5 ans |
| ▪ Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 15 ans ; | |
| ▪ Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ; | |
| ▪ Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres ; | |

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

Contrats de location-financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats.

Dans cette hypothèse :

- les biens ainsi financés figurent à l'actif pour leur juste valeur ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif ;
- les financements correspondants sont intégrés aux dettes financières remboursées selon l'échéancier du contrat de location-financement ;
- les charges de location-financement sont retraitées en remboursement d'emprunts et charges financières.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Actifs financiers

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) sont évalués au coût amorti. Tel est le cas notamment des prêts, cautions versées et dépôts.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la fois à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) et à la vente desdits actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tel est le cas des actifs de couverture.

Cependant pour certains actifs financiers qui auraient dû être évalués à la juste valeur par le biais du résultat, le Groupe a pu choisir, lors de la comptabilisation initiale, et de façon irrévocable, de présenter leurs variations futures de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Tel est le cas notamment des titres immobilisés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restants à supporter jusqu'à leur vente.

Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Le Groupe comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les créances. L'évaluation de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut est basée sur des données historiques ajustées par des informations prospectives (facteurs spécifiques, conjoncture économique générale...).

La mesure des pertes de crédit attendues est réalisée en fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance (c'est-à-dire de l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition en cas de défaillance.

Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date d'arrêté des comptes pour refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des instruments financiers concernés. Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier s'est considérablement accentué depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur la créance à la date d'arrêté des comptes au risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Ce faisant, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et documentées, y compris l'existence de réclamations ou de litiges non résolus, l'ancienneté des créances et les difficultés importantes du débiteur.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

Emprunts obligataires convertibles

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net d'impôt.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des

Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

Plans d'options de souscriptions d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et, le cas échéant, en prenant en compte certaines conditions d'acquisition sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans les notes 32 et 33. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, ou vendu;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation**

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en note 36 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2018.

Evolution du périmètre au 31 décembre 2018

Le 20 décembre 2017, le Groupe ILIAD a annoncé l'acquisition d'une participation minoritaire de 31,6% dans EIR, l'opérateur historique irlandais aux côtés de NJJ (holding privée de Xavier Niel). Les actionnaires existants, Anchorage Capital Group, L.L.C. et Davidson Kempner Capital Management LP, restent investis dans EIR au travers d'une participation de 35,5% et avec un crédit sans recours.

Cette opération a été réalisée en date du 6 avril 2018 pour environ 316 millions d'euros.

Avec cette prise de participation minoritaire, le Groupe ILIAD conclut un partenariat stratégique avec un opérateur de premier plan. Le Groupe a par ailleurs, la possibilité d'en prendre le contrôle à terme, via l'exercice d'une option d'achat exerçable en 2024 accordée par NJJ.

Cette option porte sur 80% de la participation de NJJ (soit 26,3% du capital d'EIR) pour un prix égal à la valeur de marché (déterminée par un expert indépendant) diminuée d'une décote de 12,5% et avec un floor calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

Cette participation minoritaire dans EIR est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, le Groupe a cédé sa filiale MOBIPEL courant octobre 2018 ; cette société exploitait un centre d'appels en région parisienne.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Le Groupe ILIAD procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation de la juste valeur de certains actifs financiers ;
- évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés reconnus au titres des déficits reportables ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes ;
- estimation des décaissements futurs devant intervenir au titre de certaines licences d'exploitation attribuées au Groupe et pour lesquelles les tarifs ne sont pas définitivement fixés ;
- appréciation de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal dans le cadre de l'application de la norme IFRS 15.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est stable à 4.9 milliards d'euros en 2018.

La présentation géographique du chiffre d'affaires du Groupe est présentée en note 5.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 5 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS
--

Depuis le lancement de ses activités en Italie, le Groupe dispose de deux secteurs identifiés sur la base des critères opérationnels :

- Secteur France
- Secteur Italie

Chiffre d'affaires 2018

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires fixe	2 638	0	2 638
Chiffre d'affaires mobile	2 138	125	2 263
Eliminations	- 9	- 1	- 10
Chiffre d'affaires total	4 767	124	4 891

Résultats 2018

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Résultat			
EBITDA	1 807	- 52	1 755
Rémunération en actions	- 14	0	- 14
Dotations aux amortissements	- 964	- 87	- 1 051
Résultat opérationnel courant	829	- 139	690
Résultat net	451	- 121	330

Actifs hors titres mis en équivalence et options liées

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 594	2 344	3 938
Immobilisations corporelles (VNC)	5 151	207	5 358
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	989	73	1 062
Trésorerie	181	0	181

Passifs hors financiers et dettes d'impôts

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Passifs non courants			
Autres passifs non courants	170	1 393	1 563
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créiteurs	1 388	492	1 880

NOTE 6 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais liés au dégroupage ;
- les coûts et redevances relatifs à l'activité FTTH ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris les locations dans le cadre du développement des réseaux, notamment des sites « mobile ») ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

NOTE 7 : DONNEES SOCIALES

Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Salaires et assimilés	(213)	(195)
▪ Charges sociales et assimilés	(72)	(60)
Total	(285)	(255)

Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe ILIAD sont les suivants :

Effectif à la clôture	31/12/2018	31/12/2017
▪ Encadrement	1 573	1 216
▪ Employés	8 503	8 496
Total	10 076	9 712

Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 1).

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2018 et 2017 sont les suivantes :

	2018	2017
▪ Taux d'actualisation	1,90 %	1,75 %
▪ Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %
▪ Table de mortalité	INSEE 2012-2014	INSEE 2012-2014
▪ Type de départ en retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
▪ Age de départ en retraite :		
- Cadres	Age taux plein CNAV	Age taux plein CNAV
- Non Cadres	post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015	post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015

Les variations relatives aux engagements de retraite sont les suivantes :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeur des engagements en début d'exercice :	19	16
▪ Coût des services rendus	3	3
▪ Coût de l'actualisation lié à des changements d'hypothèses	- 4	0
▪ Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	1	0
Total	19	19

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2018 s'élève à 3 830 K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à (3 603) K€ avant impôt.

NOTE 8 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT
--

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société ONLINE ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les coûts de développement engagés en 2018 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Coûts de développement immobilisés	(10)	(7)
▪ Coûts de développement passés directement en charge	(1)	(1)
Total	(11)	(8)

NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
. Prix de cession des immobilisations	36	13
. Indemnités de rupture clients	9	6
. Autres produits	18	8
Total « Autres produits »	63	27

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
. VNC des immobilisations cédées	(32)	(6)
. Redevances	(42)	(39)
. Créances irrécouvrables	0	0
. Autres charges	(9)	(1)
Total « Autres charges »	(83)	(46)

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Total autres produits et autres charges d'exploitation	(20)	(19)

NOTE 10 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS
--

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Dotations aux amortissements des immobilisations :		
. Immobilisations incorporelles	(287)	(235)
. Immobilisations corporelles	(765)	(678)
▪ Dépréciations des immobilisations :		
. Immobilisations corporelles	(1)	(0)
▪ Amortissements des subventions d'investissements		
. Immobilisations incorporelles	1	1
. Immobilisations corporelles	1	1
Total	(1 051)	(911)

Dotations et reprises aux provisions et dépréciations des actifs courants :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Aux provisions pour risques et charges	6	3
▪ Dépréciations clients / stocks	(32)	(56)
Total	(26)	(54)

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Autres produits et charges opérationnels	(10)	(1)
Total	(10)	(1)

En décembre 2018 le Groupe a annoncé à ses salariés français l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Cette prime entre dans le champ des mesures en faveur du pouvoir d'achat et bénéficie à ce titre d'exonérations fiscales et sociales. Le montant global de cette prime est de 7 M€ et sera versée aux salariés bénéficiaires début 2019.

Les couts engagés en 2018 à l'occasion de l'acquisition ou de la cession de sociétés (notamment l'acquisition d'EIR) se sont élevés à 4 M€.

NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER

Les principales composantes du coût de l'endettement financier net sont les suivantes :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie 	1	0
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût de l'endettement financier brut : 		
<ul style="list-style-type: none"> . Charges d'intérêts d'emprunts 	(46)	(26)
<ul style="list-style-type: none"> . Charges de location-financement 	(1)	(2)
	(47)	(28)
Coût de l'endettement financier net	(46)	(28)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres produits financiers 	2	0
	2	0
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres charges financières 		
<ul style="list-style-type: none"> . Ecart de change / charges liées aux couvertures 	(4)	(0)
<ul style="list-style-type: none"> . Charge d'actualisation 	(40)	(63)
<ul style="list-style-type: none"> . Autres 	(0)	(0)
	(44)	(63)
Sous total	(42)	(63)
Résultat financier	(88)	(91)

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. note 29) et aux charges d'actualisation.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges d'intérêt d'emprunt et de location-financement.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Impôt courant		
▪ sur le résultat	(253)	(336)
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	(33)	(39)
Charge d'impôt courant	(286)	(375)
Impôts différés		
▪ sur le résultat	47	9
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	0
Charge d'impôts différés	47	9
Charge total d'impôt	(239)	(366)

La charge d'impôt 2017 comprenait à hauteur de 76 millions d'euros l'impact de la contribution additionnelle et exceptionnelle instaurée par la loi de finances rectificative pour 2017 et applicable uniquement au seul exercice 2017.

Intégration fiscale

Le Groupe ILIAD a opté pour le régime de l'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2018 l'ensemble des sociétés consolidées à l'exclusion des sociétés détenues à moins de 95 % par le Groupe et des sociétés ayant leur siège social hors de France.

Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net du Groupe	330	405
▪ Impôt sur les résultats	239	366
	-----	-----
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	569	771
<i>Taux d'impôt légal</i>	<i>34,43 %</i>	<i>34,43 %</i>
▪ Impact net des différences permanentes	+ 2,96 %	+ 3,37 %
▪ Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	-0,16 %	0 %
▪ Impact des différentiels de taux d'impôts	+ 4,75 %	+ 9,64 %
▪ Autres impacts	+0,02 %	+ 0,06 %
<i>Taux effectif de l'impôt</i>	<i>42,00 %</i>	<i>47,50 %</i>

Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 899 K€ au 31 décembre 2018, ils étaient de 804 K€ au 31 décembre 2017.

NOTE 14 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2018	31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions à la clôture ▪ Nombre moyen pondéré 	<p style="text-align: center;">59 045 555</p> <p style="text-align: center;">58 602 699</p>	<p style="text-align: center;">59 032 661</p> <p style="text-align: center;">58 849 298</p>

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat part du Groupe	322 804	397 873
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire convertible	0	0
Résultat part du Groupe dilué	322 804	397 873
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus) ▪ Nombre d'équivalents d'actions : <ul style="list-style-type: none"> . Options de souscriptions d'actions et actions gratuites 	<p style="text-align: center;">58 602 699</p> <p style="text-align: center;">1 358 337</p>	<p style="text-align: center;">58 849 298</p> <p style="text-align: center;">1 561 912</p>
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	59 961 036	60 411 210
Résultat dilué par action (en €)	5.38	6.59

Instruments dilutifs :

En 2018, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 146.60 €, tous les plans d'options de souscriptions et ou d'achats d'actions octroyés sont dilutifs.

NOTE 15 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2018	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	22	31	59		0	0	90
▪ Clients nets	23	492	149		0	0	641
▪ Autres créances nettes	23	233	87		0	0	320
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	30	(490)		(220)	1	(3)	(712)
▪ Autres dettes		(347)		(106)	4	0	(449)
TOTAL		(81)	295	(326)	5	(3)	(110)
Variation BFR 2018				-31			

Au 31 décembre 2017	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	22	15	16		0	0	31
▪ Clients nets	23	454	38		0	0	492
▪ Autres créances nettes	23	221	16		0	(4)	233
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	30	(507)	17		0	0	(490)
▪ Autres dettes		(335)		(12)	0	(0)	(347)
TOTAL		(152)	87	(12)	0	(4)	(81)
Variation BFR 2017				75			

Autres créances

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Total clients et autres débiteurs :	23	972	725
▪ Créances clients nettes (TTC)	23	(641)	(492)
▪ Créances sur cession d'immobilisation (HT)	23	(11)	0
Autres créances		320	233

Autres dettes

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Total fournisseurs et autres créditeurs :	30	3 443	2 324
▪ Fournisseurs de biens et services (TTC)	30	(712)	(490)
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT)		(2 282)	(1 487)
Autres dettes		449	347

Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

	Note	31/12/2018	31/12/2017
▪ Acquisition immobilisations incorporelles	17	1 513	214
▪ Réestimation immobilisations incorporelles	17	0	(520)
▪ Acquisition immobilisations corporelles	19	1 702	1 316
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		1 487	2 455
. en fin de période		(2 282)	(1 487)
▪ Autres		27	68
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations		2 447	2 046

Trésorerie

	Note	Trésorerie à la clôture au 31/12/2018	Trésorerie à la clôture au 31/12/2017
Disponibilités (y compris couvertures de change)	24	68	100
Valeurs mobilières de placement	24	113	116
<i>Sous total</i>		181	216
Concours bancaires	29	(8)	(1)
Trésorerie		173	215

Flux non monétaires d'investissements et de financements

Le tableau suivant résume les opérations réalisées par le Groupe ILIAD n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (et n'étant pas de ce fait prises en compte dans le tableau des flux de trésorerie) :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de location-financement 	39	20

NOTE 16 : ECARTS D'ACQUISITION

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeur en début exercice	215	215
Valeur en fin d'exercice	215	215

NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En Millions d'Euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Licences 3 G France	323	125	198	323	107	216
▪ Licences 4 G France	1 284	163	1 121	1 266	127	1 139
▪ Licence WIMAX	0	0	0	54	53	1
▪ Licences Outre-Mer	8	0	8	7	0	7
▪ Licences Italie	2 050	75	1 975	921	0	921
▪ Base Clients Alice	25	22	3	25	19	6
▪ Autres immobilisations incorporelles	1 726	1 105	621	1 362	955	407
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
▪ Frais de développement	22	10	12	17	9	8
Total	5 438	1 500	3 938	3 975	1 270	2 705

France :

La quatrième licence de télécommunications mobiles a été attribuée au Groupe ILIAD en janvier 2010 pour un coût de 242,7 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23.

En septembre 2011, le Groupe ILIAD a obtenu 20 MHz duplex dans la bande de fréquences de nouvelle génération 4G (2600 MHz) pour un coût de 278,1 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23. Cette bande de fréquence est utilisée depuis décembre 2013.

En décembre 2014, le Groupe ILIAD a obtenu 5 MHz duplex dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G) qu'il utilise depuis octobre 2015. En septembre 2015, le Groupe ILIAD a obtenu 10 MHz supplémentaires dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G), qui sont utilisés depuis mai 2016.

En novembre 2015, dans le cadre des enchères organisées à cet effet, le Groupe ILIAD a remporté 10 MHz duplex dans la bande de fréquences 700 MHz (4G) pour un montant de 933 millions d'euros à payer en quatre fois. A fin 2018, il n'y a plus de dette au titre de cette bande de fréquence.

Cette bande de fréquences sera progressivement mise en service entre 2016 et 2019 au fur et à mesure de sa mise à disposition effective. Courant 2016, une première tranche a été mise en service, représentant 20,66 % de la bande de fréquence 700 MHz. De nouvelles tranches représentant 34,03% de la bande de fréquence 700 MHz ont été mises en service tout au long de l'année 2018

Courant novembre 2016, le Groupe ILIAD s'est vu attribuer des fréquences 3G/4G en Outre-Mer sur les territoires suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint Martin.

Suite à la procédure de réattribution des fréquences des bandes 900MHz, 1 800MHz et 2,1GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2024, le Groupe va bénéficier de fréquences supplémentaires dans les bandes 900MHz et 2,1GHz. Les fréquences dans la bande 1 800MHz étaient déjà disponibles pour Free Mobile.

Ainsi, par décision de l'Arcep du 15 novembre 2018, le Groupe bénéficiera de 3,7MHz supplémentaires dans la bande 900MHz et 9,8MHz supplémentaires dans la bande 2,1GHz. Cette procédure va permettre un rééquilibrage progressif des portefeuilles de fréquences entre opérateurs. Les fréquences dans les bandes 900MHz et 2,1GHz seront disponibles pour Free Mobile à l'échéance des autorisations en cours, soit en 2021 et en 2024.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de 55MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain, lui permettant d'être performant en 3G et en 4G. Ce portefeuille sera porté à 68.5 MHz suite à la procédure de réaffectation de fréquences.

Depuis 2012, le Groupe a intensifié le déploiement de son activité de téléphonie mobile, ce qui l'a conduit à signer des accords lui conférant certains droits sur le long terme, dont certains ont été prorogés en 2018.

Italie :

En juillet 2016, le Groupe ILIAD a signé un contrat avec les sociétés WIND / H3G en vue de la reprise d'actifs dans le cadre de la fusion de WIND / H3G, la reprise de ces actifs devant permettre au Groupe ILIAD de devenir à terme le 4ème opérateur mobile sur le marché italien.

Parmi les actifs devant être repris par le Groupe ILIAD, figurent les droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex dont 5 MHz en 900 MHz, 10 MHz en 1800 MHz, 10 MHz en 2100 MHz et 10 MHz en 2600 MHz, acquis pour un montant de 450 M€ (hors extensions et frais d'enregistrement) et dont le paiement est étalé entre 2017 et 2019 (décaissements estimés de 210 M€ en 2019). Au 31 décembre 2018, le Groupe avait déjà décaissé 243 millions d'euros au titre de ces fréquences.

Par ailleurs, courant 2017, le Groupe a versé un montant de 220 M€ à l'Etat italien dans le cadre du processus de refarming et d'extension des fréquences 1 800 MHz jusqu'en 2029.

Enfin, suite à la décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, le Groupe ILIAD est définitivement titulaire des droits d'usage sur ce portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex en Italie. La durée d'utilité estimée de ces droits d'usage inclut les périodes d'extension prévues par la loi jusqu'à fin 2029. Le Groupe ILIAD a constaté à l'actif en immobilisations incorporelles le montant estimé à payer au MISE d'ici 2021 au titre de l'extension et du « refarming » 4G des bandes 900 et 2100 MHz, pour la période décembre 2021 – décembre 2029.

Il est à noter que durant une période transitoire se terminant au plus tard fin 2019, une partie de ce portefeuille de fréquences sera utilisée par WIND / H3G.

Conformément à IAS 38, le Groupe ILIAD a reconnu une immobilisation incorporelle de 895,9 M€ correspondant à la valeur actualisée des décaissements attendus relatifs aux droits d'usage du spectre italien. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe ILIAD pour le calcul de cette immobilisation est égal à 2,11 %, ce taux correspondant au taux moyen d'endettement brut du Groupe sur le deuxième semestre 2016.

Dans sa loi de finance 2018 publiée fin 2017, le gouvernement italien a émis les modalités pour l'attribution des fréquences 700MHz, ainsi que des fréquences 3 600MHz-3 800MHz et 26GHz-27GHz, utilisables pour la 5G. L'attribution de ces fréquences a eu lieu en octobre 2018.

Dans ce cadre, le Groupe s'est vu octroyer, pour un montant total de 1 193 millions d'euros :

- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 700MHz ;
- 20MHz dans la bande de fréquences 3,6-3,8GHz ;
- 200MHz dans la bande de fréquences 26,5-27,5GHz.

Un premier décaissement de 143 millions d'euros est intervenu courant 2018. Le solde sera réglé par le Groupe d'ici fin 2022.

Conformément à IAS 38, le Groupe ILIAD a reconnu une immobilisation incorporelle de 1 128,8 M€ correspondant à la valeur actualisée des décaissements attendus relatifs aux droits d'usage de cette licence 5G. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe ILIAD pour le calcul de cette immobilisation est égal à 1,56 %, ce taux correspondant au taux moyen d'endettement brut du Groupe pour l'année 2018. La contrepartie de ces 1 128,8 millions d'euros est une dette fournisseur au 31 décembre 2018.

Groupe :

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 80 M€ (valeur brute). Le Groupe ILIAD a capitalisé des coûts d'emprunts pour un montant de 14 M€ courant 2018.

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantissements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette en début exercice	2 705	3 243
Entrées :		
. acquisitions	1 513	214
. réestimation d'actif	0	(520)
. immobilisations générées en interne	8	4
Reclassements	0	0
Autres	(1)	(2)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	(287)	(234)
Valeur nette en fin d'exercice	3 938	2 705

Conformément à IAS38, les licences dans la bande de fréquence 1800 MHz obtenues par le Groupe en 2014 et 2015 avaient été portées à l'actif pour le montant actualisé des décaissements attendus tels qu'estimés par le Groupe, leur montant n'étant pas définitivement connu.

Courant 2017 une décision de l'ARCEP est venue fixer le montant dû par le Groupe au titre des licences 1800 MHz, montant inférieur à l'estimation initiale. Dès lors, le Groupe a pris en compte cette décision et réestimé la valeur de cet actif.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Licences	2 470	1 644
▪ Autres	1	2
Total	2 471	1 646

NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Le Groupe ILIAD ne détient aucune immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

Tests de dépréciation

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2018 un test annuel de dépréciation de son UGT Telecom Grand Public Italie. Ce test de dépréciation a consisté à évaluer la valeur recouvrable de cette UGT et à la comparer avec sa valeur comptable.

La valeur recouvrable de cette UGT a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (« discounted cash-flows »). Ce test n'a conduit à constater aucune perte de valeur des actifs affectés à cette UGT.

S'agissant de l'UGT Telecom Grand Public France, qui représente plus de 98% de l'activité du Groupe en France, la détermination de la juste valeur nette des frais de cession de cette UGT a été réalisé par référence à la valeur de marché du Groupe. Le Groupe estime que sa valeur d'entreprise représente au moins la valeur de l'UGT Telecom Grand Public France. Cette valeur étant supérieure à la valeur nette comptable des actifs affectés à cette UGT, aucune perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ne doit être constatée au 31 décembre 2018.

Par ailleurs aucun élément ne vient remettre en cause la valeur des immobilisations incorporelles en cours au titre de ces deux UGT.

NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En Millions d'Euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
▪ Terrains et constructions (1)	154	13	141	160	11	149
▪ Droits d'usage réseau	189	105	84	189	96	93
▪ Frais d'accès au service	763	396	367	721	344	377
▪ Equipements du réseau (2)	7 277	3 129	4 148	5 936	2 682	3 254
▪ Autres	753	135	618	649	105	544
Total	9 136	3 778	5 358	7 655	3 238	4 417
(1) dont location-financement	85	9	76	85	8	77
(2) dont location-financement	224	150	74	185	131	54

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette en début exercice	4 417	3 761
Acquisitions (*)	1 740	1 336
Cessions	(32)	(7)
Reclassement	0	(0)
Variation de périmètre	(1)	0
Autres	(1)	(5)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	(765)	(668)
Valeur nette en fin d'exercice	5 358	4 417
(*) Acquisitions hors crédits baux	1 702	1 316

Le Groupe ILIAD a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- L'accélération des investissements dans le cadre de son projet « fibre optique » (FTTH) avec notamment l'accélération des déploiements dans les zones de moyenne densité (ZMD), et l'intensification des raccordements d'abonnés ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de l'importante progression du déploiement de réseau et des upgrades technologiques notamment vers la 4G / 4G+ ;
- des investissements en lien avec le lancement des nouvelles Freebox fin 2018 ;
- les autres investissements relatifs aux activités fixes (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordements ;
- des investissements dans l'activité d'hébergement en phase de croissance importante ;
- les investissements relatifs aux activités mobiles italiennes (investissements de structures et premiers investissements sur le réseau).

Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun évènement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2018.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Terrains et constructions	29	42
▪ Droits d'usage réseau	3	3
▪ Equipements du réseau	772	566
Total	803	611

<p>NOTE 20 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</p>

Le Groupe ILAD détient principalement deux sociétés consolidées par mise en équivalence :

- le 6 novembre 2015, la société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS Telecom Reunion Mayotte (TRM) pour un montant de 24 millions d'euros
- le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le 20 décembre 2017, le Groupe Iliad a annoncé l'acquisition, pour environ 316 millions d'euros, d'une participation indirecte de 31,6% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, celle-ci devant acquérir une participation indirecte de 32,9% dans Eir.

L'investissement par Iliad et NJJ (via sa filiale NJJ Tara) a été réalisé au travers d'un véhicule commun, NJJ Boru (dont le Groupe détient 49%, et NJJ Tara, 51%).

Le Groupe a déterminé que le prix d'acquisition de 316 millions d'euros correspondait d'une part à la valeur de son investissement dans Eir comptabilisé par mise en équivalence pour 300 millions d'euros et d'autre part à la valeur de l'option qui lui a été consentie par NJJ Tara pour 16 millions d'euros (cf. Note 21).

L'analyse de la juste valeur des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels de Eir est en cours de finalisation à la date de clôture.

L'impact de ces analyses sont prises en compte dans les résultats et valeurs communiquées au titre de 2018.

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Quote-part des résultats mis en équivalence avant impôt	(19)	2
Quote-part d'impôt sur résultats mis en équivalence	(4)	(1)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(23)	1

La quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2018 est impactée par des éléments non récurrents (notamment coûts d'acquisition de Eir et impact du plan de restructuration engagé par cette société postérieurement à son rachat) à hauteur de 26M€.

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2018 et 2017 s'analyse comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
A l'ouverture	16	15
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecarts d'acquisition	0	0
Titres mis en équivalence au 01/01	16	15
Variations		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence (1)	(23)	1
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	25	0
Dividendes payés	0	0
Ecarts de conversion	0	0
Réductions de capital	0	0
Evolution du périmètre et acquisitions	300	0
Autres variations	0	0
Titres mis en équivalence au 31/12	318	16

(1) Dont quote-part de résultat 2018 de NJJ BORU : (25)

La principale variation au titre de l'évolution du périmètre concerne l'acquisition d'Eir par NJJ Boru.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe TELECOM REUNION MAYOTTE, sur la base des états financiers consolidés publiés les plus récents conformément aux IFRS :

En Millions d'Euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	62	58
Bénéfice net de l'exercice	5	2
Autres éléments du résultat global	0	0
Total du résultat global	5	2
Actifs non courants	94	95
Actifs courants	24	20
Passifs non courants	(51)	(60)
Passif courants	(32)	(24)
Total capitaux propres	35	31

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe NJJ Boru, sur la base des états financiers consolidés publiés les plus récents conformément aux IFRS :

En Millions d'Euros	2018
Chiffre d'affaires (9 mois d'activité)	935
Bénéfice net de l'exercice	(73)
Autres éléments du résultat global	77
Total des autres éléments du résultat global	4
Actifs non courants	4 133
Actifs courants	483
Passifs non courants	(2 978)
Passif courants	(639)
Total capitaux propres	999

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux sociétés dont les titres sont mis en équivalence.

NOTE 21 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
Actif non courant :		
▪ Autres titres immobilisés	25	19
▪ Prêts, créances et autres actifs financiers	18	11
▪ Dépôts et cautionnements	7	7
Total actif non courant	50	37
Actif courant :		
▪ Prêts et créances	6	0
Total actif courant	6	0
Total autres actifs financiers	56	37

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an et les actifs financiers non courants à la part des créances dont l'échéance est à plus d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat net	22	11
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	25	18
▪ Actifs évalués au cout amorti	9	8
Total des autres actifs financiers	56	37

NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « immobilisations financières » pour un montant de 16 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 (cf note 20).

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette en début exercice	37	19
Acquisitions	13	18
Ajustements de juste valeur	5	0
Remboursements	0	0
Incidence des variations de périmètre	16	0
Cessions	(15)	(2)
Dotations aux provisions	0	2
Valeur nette en fin d'exercice	56	37

Les autres acquisitions et remboursements des années 2017 et 2018 ont trait notamment aux mouvements affectant les dépôts ou cautionnements versés, ainsi qu'aux créances dont l'échéance est à plus d'un an.

NOTE 22 : STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	57	1
En cours	0	0
Produits finis	35	33
Stocks en valeur brute	92	34
Provisions :		
. sur matières premières	0	(1)
. sur produits finis	(2)	(2)
Total des provisions	(2)	(3)
Stocks en valeur nette	90	31

La dépréciation des stocks de terminaux mobiles prend notamment en compte le stock endommagé non disponible à la vente, ainsi que les stocks de modèle de terminaux anciens qui ne sont plus commercialisés par le Groupe.

L'augmentation des stocks est essentiellement dû au lancement de la nouvelle box Delta dont une partie (player) est vendue à l'abonné.

NOTE 23 : AUTRES ACTIFS

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants :		
Autres créances	32	23
Total brut	32	23
Amortissements et provisions des autres créances	(16)	(10)
Total des autres actifs non courants	16	13

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Clients et autres actifs courants :		
Créances clients	769	567
Avances et acomptes	7	12
Créances fiscales (TVA)	191	131
Autres créances	54	17
Charges constatées d'avance	70	73
Total brut	1 091	800
Provisions sur clients	(117)	(75)
Provisions sur autres débiteurs	(2)	0
Total des autres actifs courants	972	725

Clients nets	652	492
Autres créances nettes	320	233

Les autres actifs non courants se rapportent uniquement à des actifs sur contrats (couts d'acquisitions de clients) constatés conformément à IFRS 15.

NOTE 24 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En Millions d'Euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur du bilan	Juste valeur
OPCVM				
Valeur nette	113	113	116	116
Disponibilités (hors concours bancaires)	68	68	100	100
TOTAL valeur nette	181	181	216	216

La politique du Groupe ILIAD est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, le Groupe ILIAD investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

NOTE 25 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES

Le détail du poste « Actifs détenus en vue d'être cédés » est le suivant :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Immeubles destinés à la vente	15	20
Total	15	20

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de locaux compatibles avec les contraintes inhérentes au déploiement du réseau de fibres FTTH, le Groupe ILIAD a procédé, lorsque cela était nécessaire, à l'acquisition d'immeubles dont seule une partie était destinée à être conservée pour les activités futures du Groupe, le surplus devant être cédé.

La fraction des immeubles destinés à être vendue est portée dans les actifs destinés à être cédés. Une filiale spécialisée est en charge du suivi de ces opérations.

Au 31 décembre 2017 et 2018, il n'existe pas de passifs significatifs se rapportant à ces actifs détenus en vue d'être cédés.

Le résultat des opérations de cessions de ces immeubles, ainsi que l'impact des provisions relatives à ces actifs, est présenté au compte de résultat consolidé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

NOTE 26 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Capital

Augmentation du capital à la suite des levées d'options

Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 5 novembre 2008 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 5 novembre 2013. Les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 30 août 2010 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 29 août 2014 pour la première tranche et depuis le 29 août 2015 pour la seconde tranche. Enfin, les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 7 novembre 2011 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 6 novembre 2016.

Au cours de l'année 2018, 99 287 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 99 287 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 22 K€.

Autres opérations portant sur le capital

Afin de couvrir une partie de la dilution liée à l'exercice d'options de souscription, le Groupe a racheté, en fin d'année 2016, 86 393 titres au prix moyen de 178,48 €.

Ces actions ont été annulées début 2018 et ont entraîné une réduction de capital de 19 K€. Le capital a ainsi été porté de 13 082 K€ à 13 085 K€ au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le Groupe ILIAD détient 237 602 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	33 516 724	56,76
Public	25 528 831	43,24
Total	59 045 555	100,00

Dividendes versés et proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2017 versés en 2018 : 40 136 K€
- Acomptes sur dividendes versés en 2018 : Néant

Soit un total versé en 2018 de : 40 136 K€

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes à hauteur de 0,90 € par action existante.

NOTE 27 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES
--

Plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants résument les caractéristiques essentielles des différents plans d'options de souscription d'actions et assimilés approuvés au cours de l'année 2018 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture. La charge enregistrée au titre de ces plans est nulle tant pour 2017 que pour 2018.

Au 31 décembre 2018 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2018	Options octroyées en 2018	Options radiées en 2018	Options exercées en 2018	Options exerçables au 31/12/2018	Options non exerçables au 31/12/2018
ILIAD								
29/05/2008	05/11/2008	53,79	43 899	0	200	43 699	0	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	130 615	0	0	18 487	112 128	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	223 374	0	0	37 101	186 273	0

Au 31 décembre 2017 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2017	Options octroyées en 2017	Options radiées en 2017	Options exercées en 2017	Options exerçables au 31/12/2017	Options non exerçables au 31/12/2017
ILIAD								
29/05/2006	14/06/2007	74,62	125	0	0	125	0	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	16 908	0	0	16 908	0	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	59 541	0	0	15 642	43 899	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	211 505	0	0	80 890	130 615	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	305 132	0	0	81 758	223 374	0

Dates d'exercice des options

Les options consenties pourront être exercées de la façon suivante :

Date d'ouverture du plan	Modalités d'exercice des options
5 novembre 2008	Options exerçables le 5 novembre 2013
30 août 2010	Options exerçables le 29 août 2014 pour 30 % des options et le 29 août 2015 pour 70 % des options
07 novembre 2011	Options exerçables le 06 novembre 2016

Attributions gratuites d'actions

FREE MOBILE

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité, exerçable à compter du 1^{er} juillet 2019, en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 482 K€ pour l'exercice 2017 et à 508 K€ pour l'exercice 2018.

ONLINE

ONLINE a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 3 décembre 2012, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1 % du capital social.

Une première attribution, portant sur 0,2 % du capital de la société a été allouée à un salarié courant 2012.

Cette attribution deviendra définitive au terme d'une période de 2 ans, laquelle sera suivie d'une période de conservation de 2 ans supplémentaires pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront céder leurs titres.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève et à 12 K€ pour les exercices 2017 et 2018.

ILIAD

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5 % du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/10/2020 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France (hors vente Freebox V7) pour l'exercice clos le 31/12/2019 est supérieure à la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- ✓ 30/10/2021 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France (hors vente Freebox V7) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieur à 40 % ;

- ✓ 30/10/2022 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 1,7 millions à la date du 01/10/2022 ;
- ✓ 30/10/2023 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 2,5 millions à la date du 01/10/2023.

La charge enregistrée en 2017 au titre de ce plan s'élève à 3 625 K€ et à 10 877 K€ pour l'exercice 2018.

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/09/2021 : Tranche 1 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2021 :
 - Pour 50% des AGA, le ratio Ebitda – Capex en France (hors activités B2B) devra être supérieur à 1 milliard d'euros au 31/12/2020 ; et
 - Pour 50% des AGA, la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieure à 40% ;
- ✓ 30/09/2022 : Tranche 2 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2022 : la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2021 devra être supérieure à la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2020 ;
- ✓ 30/09/2023 : Tranche 3 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2023 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur à 3 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés mobile Italie devra être supérieur à 6 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
- ✓ 30/09/2024 : Tranche 4 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2024 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur à 3,5 millions au 1^{er} septembre 2024 ;
 - Pour 50% des AGA, le chiffre d'affaires des activités du Groupe en Italie devra être supérieur à 500 millions au 30 juin 2024.

La charge enregistrée en 2018 au titre de ce plan s'élève à 368 K€.

ILIAD Italia

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2,7% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia et a arrêté la liste des bénéficiaires.

L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée à 53 salariés italiens ou français du Groupe (dont un dirigeant italien).

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au terme d'une période de deux ans, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée en 2018 au titre de ce plan s'élève à 683 K€.

NOTE 28 : PROVISIONS

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2018 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts et à des coûts liés au personnel.

Le détail des provisions est le suivant :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Provisions « non courantes »		
Provisions pour charges	2	0
Total des provisions « non courantes »	2	0
Provisions « courantes »		
Provisions pour risques	34	43
Provisions pour charges	1	1
Total des provisions « courantes »	35	44
Total des provisions	37	44

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe ILIAD s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2018 :

En Millions d'Euros	Valeur au 31/12/2017	Augmentations 2018 (dotations)	Diminutions 2018 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2018 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2018
Provisions pour litiges et risques	43	11	(3)	(17)	0	0	34
Provisions pour charges	1	0	0	0	0	2	3
TOTAL	44	11	(3)	(17)	0	2	37

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2017 :

En Millions d'Euros	Valeur au 31/12/2016	Augmentations 2017 (dotations)	Diminutions 2017 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2017 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2017
Provisions pour litiges et risques	48	9	(2)	(12)	0	0	43
Provisions pour charges	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL	49	9	(2)	(12)	0	0	44

NOTE 29 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts bancaires	934	854
Emprunts obligataires	2 434	1 287
Emprunts relatifs aux locations- financement	38	25
Autres dettes financières	1	2
Total passifs financiers non courants	3 407	2 168
Emprunts bancaires et titres négociables à court terme	715	463
Emprunts relatifs aux locations- financement	23	26
Concours bancaires	7	1
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Autres dettes financières	12	7
Total passifs financiers courants	757	497
TOTAL	4 164	2 665

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Dettes en début d'exercice	2 665	1 881
Nouveaux emprunts (*)	1 567	867
Remboursements d'emprunts	(86)	(88)
Variation des concours bancaires	6	(1)
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Autres	12	6
Total des dettes à la clôture	4 164	2 665

(*) Nouveaux emprunts hors crédits-baux	1 528	847
---	-------	-----

Emprunts obligataires

Le 1^{er} décembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 10 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,500%. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Le 23 avril 2018, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 1 150 millions d'euros. L'émission a été réalisée en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,625% et remboursable au pair à échéance le 25 novembre 2021;
- une seconde tranche de 650 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à échéance le 25 avril 2025.

Garanties données

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants.

Description des caractéristiques des principaux contrats d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2018

Crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales, extensible jusqu'à 2025 suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, ce contrat de crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,250 % et 1,200 % par an suite à l'amendement du 12 février 2019.

Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2018.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD dispose d'un crédit à terme de 500 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales. Ce prêt a une maturité finale à 2023, suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,700% et 1,500%, suite à l'amendement du 12 février 2019.

Cette ligne est entièrement utilisée au 31 décembre 2018.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu en 2010 le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2020.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2022.

Ces deux lignes sont totalement utilisées au 31 décembre 2018, pour un encours résiduel de 167 millions d'euros.

Le 08 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne amortissable à compter de 2020 présente une maturité finale en 2030. Cette ligne de crédit est totalement utilisée au 31 décembre 2018.

Le 17 décembre 2018, un nouvel emprunt de 300 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2018.

L'ensemble des contrats de ces crédits a été amendé le 22 février 2019.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Ligne bilatérale de 90 millions d'euros avec KFW IPEX-Bank :

Le 13 décembre 2017, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit de 90 millions d'euros auprès de KFW IPEX-Bank, qui a souhaité accompagner le développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale de 11 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 15 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,20 % par an, suite à l'amendement du 15 février 2019.

Cette ligne est totalement utilisée au 31 décembre 2018.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Ligne bilatérale de 50 millions d'euros avec un établissement bancaire :

Le 29 novembre 2018, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit bilatérale de 50 millions d'euros auprès d'un établissement bancaire, pour accompagner le Groupe dans ses besoins de financements généraux. Cette ligne, sous forme de prêt in fine, a une maturité finale de 5 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 4 mars 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,70 % et 1,50 % par an, suite à l'amendement du 4 mars 2019. Ce financement est entièrement utilisé au 31 décembre 2018.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Programme de de titres négociables à court et moyen terme

Programme NEU CP (< 1 an) de 1 milliard d'euros :

Au cours du 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros. Au cours de l'année 2015, le Groupe ILIAD a augmenté la taille de son programme de 500 à 800 millions d'euros.

Dans le cadre du renouvellement annuel de son programme de billet de trésorerie, le Groupe a augmenté la taille de sa ligne de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros début 2017. Depuis le 1^{er} juin 2016, les titres émis dans le cadre de ce programme sont dénommés NEU CP.

Au 31 décembre 2018, cette ligne de financement à taux variable était utilisée à hauteur de 655 millions d'euros.

Programme NEU MTN (> 1 an) de 300 millions d'euros :

Au cours du 2nd semestre 2018, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de NEU MTN de 300 millions d'euros, dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement.

Au 31 décembre 2018, cette ligne de financement à taux variable n'était pas utilisée.

Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Endettement à taux fixe	2 874	1 760
Endettement à taux variable	1 290	905
Endettement total	4 164	2 665

Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2018 :

En Millions d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	60	744	190	994
Emprunts obligataires	0	1 137	1 297	2 434
Titres négociables à court et moyen terme	655	0	0	655
Emprunts bancaires CB	23	38	0	61
Concours bancaires	7	0	0	7
Autres	12	0	1	13
TOTAL Endettement Financier	757	1 919	1 488	4 164
Dettes fournisseurs	1 490	64	1 480	3 034
TOTAL Engagements fermes de financement	2 247	1 983	2 968	7 198

Description des caractéristiques des principaux contrats de location-financement (et assimilés) en cours au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le montant total des financements sous forme de crédit-bail s'élève à 61 millions d'Euros contre 51 millions d'Euros au 31 décembre 2017.

Contrats portant sur des immeubles :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique FTTH, le Groupe ILIAD procède à l'acquisition des locaux destinés à abriter les équipements techniques indispensables au développement de ce réseau.

A ce titre, le Groupe ILIAD a mis en place un contrat cadre en janvier 2007 prévoyant le financement de ces locaux par contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années au terme desquelles chaque bien pourra être acquis pour 1 Euro symbolique.

Ce contrat ne prévoit pas de loyers conditionnels, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Contrats portant sur des matériels :

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de plusieurs matériels (essentiellement des matériels de commutation et des serveurs informatiques) en contrats de location-financement. Ces contrats ont une durée de trois à sept années.

Aucun contrat ne prévoit de loyers conditionnels, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Tous les contrats prévoient une option d'achat en fin de contrat pour des montants extrêmement faibles.

Valeur actualisée des paiements minimaux des contrats de location-financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement en cours au 31 décembre 2018 et leur valeur actualisée est effectué dans le tableau suivant :

En Millions d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Paiements minimaux	24	38	0	62
Valeur actualisée correspondante	23	37	0	60

L'actualisation est effectuée en retenant un taux d'actualisation de 1,56 % correspondant au taux moyen d'endettement brut du Groupe pour l'année 2018.

NOTE 30 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS
--

Le détail des fournisseurs et autres créiteurs est le suivant :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs non courants :		
Dettes fournisseurs	1 544	694
Dettes fiscales et sociales	19	19
Autres dettes	0	1
Total Autres passifs non courants	1 563	714
Fournisseurs et autres créiteurs :		
Dettes fournisseurs	1 474	1 302
Avances et acomptes	6	0
Dettes fiscales et sociales	290	262
Autres dettes	22	5
Produits constatés d'avance	88	42
Total des fournisseurs et autres créiteurs courants	1 880	1 611
Total	3 443	2 325

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs de biens et services	712	490
Fournisseurs d'immobilisations	2 306	1 505
Total	3 018	1 995

NOTE 31 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

Transactions avec les principaux dirigeants :

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ILIAD.

- La rémunération des onze principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Rémunération totale	3	2
▪ Paiements en actions ou assimilés	6	2
Total	9	4

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile:

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Les 12 mars et 14 mai 2018, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser de nouveaux mécanismes de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ces

mécanismes ont porté globalement au maximum sur 30% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé à chaque fois par un expert indépendant.

A l'issue de ces transactions, Iliad détient 97,30% du capital de la société Free Mobile.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD:

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances décrites en note 27.

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions décrites en note 27.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD Italia:

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2,7% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia et a arrêté la liste des bénéficiaires.

Ces derniers ont été informés courant septembre 2018. L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée à 53 salariés italiens ou français du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est exerçable au terme d'une période de deux ans, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

Transaction avec Monaco Telecom :

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 31 décembre 2018 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 1 500 K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 3 233 K€.

NOTE 32 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Réconciliation par classe et par catégorie comptable :

(En millions d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2018						
Disponibilités	68				68	68
Valeurs mobilières de placement	113				113	113
Clients			652		652	652
Autres débiteurs			320		320	320
Autres actifs financiers courants			0		0	0
Autres actifs financiers non courants	22	25	9		56	56
Passifs financiers non courants				(3 407)	(3 407)	(3 407)
Passifs financiers courants				(757)	(757)	(757)
Autres passifs non courants				(1 563)	(1 563)	(1 563)
Autres passifs courants				(1 880)	(1 880)	(1 880)
Valeur comptable des catégories	203	25	981	(7 607)	(6 398)	(6 398)

(En millions d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs évalués au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2017						
Disponibilités	100				100	100
Valeurs mobilières de placement	116				116	116
Clients			492		492	492
Autres débiteurs			233		233	233
Autres actifs financiers courants			0		0	0
Autres actifs financiers non courants	11	18	8		37	37
Passifs financiers non courants				(2 168)	(2 168)	(2 168)
Passifs financiers courants				(497)	(497)	(497)
Autres passifs non courants				(714)	(714)	(714)
Autres passifs courants				(1 610)	(1 610)	(1 610)
Valeur comptable des catégories	227	18	733	(4 989)	(4 011)	(4 011)

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les actifs comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, comprennent principalement les composantes de la trésorerie lesquelles sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global comprennent principalement les titres immobilisés.
- les créances au coût amorti comprennent principalement les prêts, les dépôts et cautions, les créances clients et certaines autres créances diverses courantes ;
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières, des dettes fournisseurs et d'autres dettes diverses courantes et non courantes ;
- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

NOTE 33 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Risque de marché****Risque de change**

Le Groupe ILIAD acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où la monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts par ce dernier dans la limite d'un horizon qui n'excède pas un an et demi.

Le Groupe ILIAD a choisi de couvrir son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en US Dollar est peu significative sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2018, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IFRS 9.

Le résultat du Groupe au 31 décembre 2018 est impacté à hauteur de (1 684) K€ au titre des couvertures de change.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de 3 999 K€ au titre de ces couvertures.

Risque de taux

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de contrats de couvertures de taux.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de taux sur les financements réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux, ces contrats étant principalement à taux fixe.

Compte tenu des différents contrats à taux fixe, l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe est quasiment intégralement couvert.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

En millions d'Euros	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	757	1 919	1 488	4 164
Actifs financiers	6	22	28	56
Position nette avant gestion	751	1 897	1 460	4 108
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	751	1 897	1 460	4 108

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 7 822 K€.

Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. note 26).

Risque de liquidité

Le Groupe ILIAD s'appuie sur sa solide rentabilité, sa trésorerie, ses lignes bancaires disponibles, ses emprunts obligataires, et son accès aux différents marchés (bancaires, obligataires et monétaires) pour assurer le financement de son développement.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« *covenants* ») de ses différentes lignes bancaires (dont BEI, KfW IPEX Bank et ses crédits syndiqués).

Au 31 décembre 2018, les «*covenants*» (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus suite aux divers amendements des contrats de crédit mentionnés en note 29 sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de 1 650 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne Term Loan de 500 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2010 de 150 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2012 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2016 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2018 de 300 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne KFW – 2017 de 90 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne bilatérale – 2018 de 50 M€ (emprunteur ILIAD) 	Ratio de Leverage < 3,5	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 2,25

Il est rappelé par ailleurs que le ratio d'endettement (ou « Leverage ») est le rapport entre la dette nette et l'EBITDA hors provisions du Groupe sur la période.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la rentabilité de ses activités, de la maturité de sa dette (cf. note 29), et de son faible taux d'endettement.

Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. note 32 « Instruments financiers »).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

Groupe ILIAD : Etats financiers consolidés en IFRS au 31/12/2018

- aux créances clients : au 31 décembre 2018, les créances clients s'élevaient à 769 millions d'euros en valeur brute et 652 millions d'euros en valeur nette (cf. note 23 « Clients et autres débiteurs »). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.
- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur (i) des titres de créances négociables (billets de trésorerie dont la maturité n'excède pas trois mois ou (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, ou (iii) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2018, les placements à court terme s'élèvent à 113 millions d'euros (cf. note 24 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2018, le solde du poste « Clients » s'établit à 769 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 117 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en quasi-totalité comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2018, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe ILIAD n'est pas exposé au risque de concentration.

NOTE 34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS
--

1 - Engagements de locations :

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
▪ Loyers (paiements minimaux)	236	173
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	0	0
Total	236	173

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2018 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de location	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Biens immobiliers	28	96	95	219
Véhicules	9	11	1	21
Autres locations	180	633	342	1 155
TOTAL	217	740	438	1 395

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

2 - Engagements de réseaux

Investissements de réseaux :

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 118,8 millions d'euros au titre d'investissements futurs sur son réseau.

Achats de capacités :

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de l'engagement	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Achats de capacités	59	74	0	133
TOTAL	59	74	0	133

3 – Autres engagements

3-1 – Engagements liés aux licences TELECOM

France :

Le 14 janvier 2018, le Groupe ILIAD, via sa filiale Free Mobile, a signé un accord avec le gouvernement. Cet accord inclut également les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains. Dans cet accord visant à améliorer la couverture du territoire en très haut débit mobile avec recours accru à la mutualisation active ou passive, le Groupe ILIAD a pris les principaux engagements suivants : déploiement de 2 000 sites en zones blanches en RAN Sharing, à 4 opérateurs d'ici 5 ans, déploiement de 3 000 sites en zones dites grises (en zone de déploiement prioritaire) d'ici 5 ans et atteinte d'un niveau de couverture renforcé à fin 2029 dans le cas où le Groupe obtiendrait des fréquences dans la bande 900 Mhz à l'issue de la procédure de réattribution du 900 Mhz. En contrepartie de ces engagements, le gouvernement s'est notamment engagé à ne pas augmenter les redevances annuelles des licences 900, 1800 et 2100 Mhz et à exonérer d'IFER les sites déployés en zones blanches et zones grises d'ici 2022.

Licence 3G – 900 / 2100 MHz :

La décision n° 2010-0043 du 12 janvier 2010 autorisant FREE MOBILE à établir et exploiter un réseau 3G comprend un certain nombre d'obligations, concernant notamment la date d'ouverture commerciale, le calendrier de déploiement et la couverture de la population, ainsi que les services devant être offerts. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 27 % de la population avant début 2013, puis 75 % avant début 2015 et 90 % de la population avant début 2018 (jalon atteint).

Licence 4G – 2600 MHz :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population en 2015, 60 % en 2019, 75 % en 2023, 98% en 2027 et 99,6% en 2030. Les trois premiers jalons sont d'ores et déjà atteints.

Licence 1800 MHz :

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, de janvier 2015 à octobre 2031. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population avant octobre 2015, puis 60 % avant octobre 2019 et 75 % de la population avant octobre 2023. Ces obligations de couverture peuvent néanmoins être satisfaites via d'autres fréquences détenues par FREE MOBILE.

Licence 700 MHz :

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement

et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment couvrir 98 % de la population d'ici janvier 2027, puis 99,6 % de la population d'ici fin 2030.

Licences Outre-Mer :

Par décision n° 2016-1520, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser les fréquences suivantes :

Guadeloupe et Martinique :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Guyane :

- Fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Saint-Barthélemy et Saint-Martin :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture, de respect des accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France, ainsi que d'obligations en matière de stimulation du marché, d'emploi et d'investissement.

Par décision n° 2017-1037 en date du 5 septembre 2017, l'ARCEP a abrogé l'autorisation d'utilisation de fréquences n° 2016-1520 dont FREE MOBILE a demandé la cession et a octroyé à FREE CARAIBE l'autorisation d'utilisation des fréquences initialement attribuées à FREE MOBILE.

Italie :

La décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, validant le transfert des droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex (cf. détails Note 17 : immobilisation incorporelles) à ILIAD ITALIA (filiale du Groupe ILIAD), précise les obligations de couverture afférant à ces droits d'usage. Au titre de ces obligations, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de lancer commercialement des services mobile en 1800 MHz d'ici janvier 2020 ;
- couvrir en 2100 MHz (ou en 900 MHz) les chefs-lieux de régions d'ici le 1^{er} juillet 2022 et les chefs-lieux des provinces d'ici le 1^{er} janvier 2025 ;
- couvrir en 2600 MHz 20 % de la population 24 mois après la mise à disposition du 2600 MHz, soit à fin juin 2019 et 40 % de la population 48 mois après la mise à disposition du 2600 MHz, soit fin juin 2021.

La décision n° 231/18/CONS de l'AGCOM a précisé les obligations de couverture des opérateurs attributaires des fréquences 5G en Italie. A ce titre, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de déployer son réseau et utiliser les fréquences 3600MHz dont elle est attributaire dans les 2 ans suivants leur disponibilité ;
- couvrir en 3600 MHz 5% de la population dans chaque région italienne sous 48 mois à compter de l'attribution des droits ;
- couvrir en 700 MHz 80% de la population 36 mois après la mise à disposition de ces fréquences (juin 2022 au plus tard) et 99,4% 54 mois après leur mise à disposition, ce

second jalon pouvant être effectué sous une forme partagée ou collective via des accords d'itinérance ou de partage de fréquences par exemple ;

- Couvrir en 700MHz les principaux axes de transports, les ports, etc. sous 42 mois ainsi que les principales zones touristiques 66 mois après leur identification.

3-2 – Autres engagements

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit d'un montant de 1 650 millions non utilisée au 31 décembre 2018 ;
- d'un programme NEU CP de 1 000 millions d'euros utilisé à hauteur de 655 millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
- d'un programme NEU MTN de 300 millions d'euros non utilisé au 31 décembre 2018 ;
- de quatre lignes de crédit auprès de BEI utilisées à hauteur de 450 millions d'euros au 31 décembre 2018 et non utilisées à hauteur de 300 millions d'euros;

Au 31 décembre 2018,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 1 073,5 M€
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 3 M€

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe ILIAD.

Effets escomptés non échus

Le Groupe ILIAD n'a pas recours à ce type de financement.

4 - Procès et litiges

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litiges SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de

Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections. SFR a fait appel de la décision. Parallèlement le Groupe a saisi le juge de l'exécution afin que SFR mette en œuvre les injonctions du Tribunal. L'affaire est toujours en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. Par décision du 27 février 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes et a condamné Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 350 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.

Litige FASTWEB :

Le 14 janvier 2017, Fastweb a déposé devant le Tribunal de l'Union Européenne contre la décision de la Commission européenne du 1er septembre 2016 autorisant, sous conditions, la création d'une entreprise entre Hutchison et VimpelCom en Italie. L'affaire est en cours.

NOTE 35 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 18 janvier 2019, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société Jaguar Network. Ce partenariat stratégique prend la forme d'une prise de participation majoritaire de 75% au capital de l'entreprise, pour un montant d'un peu moins de 100 millions d'euros. L'actionnaire historique et fondateur de Jaguar Network demeure dirigeant actionnaire, à hauteur de 25% du capital.

Jaguar Network est un fournisseur souverain de services à très haute disponibilité à destination des entreprises et des marchés publics et l'un des leaders français du développement de technologies innovantes dans les marchés du Cloud, des Télécommunications et des Smart Cities.

Cette opération constitue une étape importante pour le Groupe ILIAD dans sa stratégie de développement pour adresser le marché entreprises en s'appuyant sur les très fortes expertises et complémentarités entre les deux groupes et en s'associant à un entrepreneur reconnu.

NOTE 36 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2018

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Pourcentage d'intérêt 31/12/2017	Méthode de consolidation de l'exercice
ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ASSUNET 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96%	89,96%	I.G.
CENTRAPEL 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
CERTICALL 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
EQUALINE 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREEBOX 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,99%	97,99%	I.G.
FREE CARAIBE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	808 537 641	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
F DISTRIBUTION 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FIBRE INC 1209 Orange Street, Wilmington New Castle County, 19801 Delaware – Etats-Unis	/	Wilmington	100,00%	100,00%	I.G.
FREE CARRIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE FREQUENCES 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	99,87%	99,81%	I.G.
FREE INFRASTRUCTURE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE MOBILE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	97,30%	96,15%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Pourcentage d'intérêt 31/12/2017	Méthode de consolidation de l'exercice
FREE RESEAU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	99,99%	99,99%	I.G.
IFW 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IH 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 2 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 4 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	799 285 820	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 6 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 309 486	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 7 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 309 676	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 10 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	844 880 492	Paris	100,00%	/	I.G.
ILIAD 78 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 315 673	Paris	70,00%	70,00%	I.G.
ILIAD GAMING 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	522 418 250	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD HOLDING S.p.A Largo Angelo Fochetti 29 Rome - Italie	/	Rome	100.00 %	100.00 %	I.G.
ILIAD ITALIA S.p.A Largo Angelo Fochetti 29 Rome - Italie	/	Rome	100.00 %	100.00 %	I.G.
IMMOBILIERE ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
INITIX 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	828 684 639	Paris	95,05%	/	I.G.
IRE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Pourcentage d'intérêt 31/12/2017	Méthode de consolidation de l'exercice
MCRA 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
MOBIPEL 142-160 avenue de Stalingrad 92700 COLOMBES	538 168 675	Colombes	0,00%	100,00%	N.C.
NJJ BORU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	833 797 467	Paris	49,00%	/	M.E.
ONLINE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	95,003%	95,05%	I.G.
ONLINE IMMOBILIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	95,003%	95,05%	I.G.
PROTELCO 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
QUALIPEL 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY SUR SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	100,00%	100,00%	I.G.
RESOLUTION CALL 7 Bld Mohamed V 20800 Mohammedia - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
SCALEWAY US CORPORATION C/O IMS - 1700 W Irving Park, Suite 302 Chicago, IL 606013	/	Chicago	95,003%	/	I.G.
SEPIA 12 rue Henri Cornu – 1 ^{ère} commune de la Réunion 97801 SAINT DENIS Cedex 9	RCS en cours	Saint Denis	50,00%	50,00%	M.E.
TOTAL CALL Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
TELECOM ACADEMY « PRIVE » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
TELECOM REUNION MAYOTTE 68 rue du Faubourg Saint –Honoré 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50%	50%	M.E.

NOTE 37 : HONORAIRES D'AUDIT

En application des règlements ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'entité consolidante et de ses filiales intégrées globalement, à l'exclusion de leurs réseaux:

<i>En milliers d'euros</i>	Pricewaterhouse Coopers		Deloitte & Associés		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	362	302	327	256	689	558
Services autres que la certification des comptes	101	160	48	48	149	208
TOTAL DES HONORAIRES	463	462	375	304	838	766

Les services autres que la certification des comptes fournis sur l'exercice concernent principalement :

- la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le rapport de gestion d'ILIAD ;
- les travaux relatifs à l'émission des lettres de confort portant sur l'émission obligataire d'avril 2018 ;
- diverses attestations.